

Direction des Affaires juridiques  
et des Assemblées

## CONSEIL MUNICIPAL DU 14 NOVEMBRE 2017

### PROCÈS VERBAL

**Monsieur le Maire** ouvre la séance. Il propose la désignation de Anne AUBIN-SICARD en qualité de **secrétaire de séance** et énonce la liste **des pouvoirs** :

- Leczynska MORNET à Franck POTHIER (*en début de séance*)
- Marc RACAPÉ à Geneviève POIRIER-COUTANSAIS (*en début de séance*)
- Jean-Michel BARREAU à Bernard QUÉNAULT (*en cours de séance*)
- Frédérique BARTEAU à Philippe PORTÉ
- Jacques BESSEAU à Anne AUBIN-SICARD
- Laurence De ENA à Patrick DURAND
- Nathalie GOSELIN à Françoise RAYNAUD (*en fin de séance*)
- Aricia HERMANN à Sylvie CHARTIER (*fin de séance*)

Il donne la parole à Sylvie DURAND pour la présentation du premier point inscrit à l'ordre du jour.

<b>1</b>	<b>DEBAT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES POUR LE BUDGET 2018</b>
----------	---

*Rapporteur : Madame Sylvie Durand*

L'article L2312-1 du CGCT prévoit l'obligation pour les communes de plus de 3500 habitants d'organiser, dans les deux mois qui précèdent le vote du budget primitif, un débat sur les orientations générales du budget de l'exercice, sur les engagements pluriannuels envisagés, ainsi que sur l'évolution et les caractéristiques de l'endettement de la commune. La loi NOTRe est venue compléter ces dispositions.

« Chers collègues, Mesdames et Messieurs, nous voilà donc arrivés au débat d'orientations budgétaires pour l'exercice de l'année 2018.

Je rappellerai tout d'abord le contexte de reprise de croissance mondiale, qui ne cesse de se confirmer, puisque le Fonds monétaire international a prévu une croissance mondiale de 3.5 % pour l'année 2017 et qu'il prévoit une augmentation de 3.6 % en 2018, alors qu'elle n'était que de 3.2 % en 2016. Cette croissance devrait également être un peu plus forte au sein de la zone Euro, sachant que celle de la France est elle aussi portée par un contexte économique plus favorable que les années précédentes.

Deux points importants sont à retenir concernant le projet de loi de Finances 2018. Je rappellerai tout d'abord que nous avons connu une baisse sans précédent de la DGF depuis 2014 et que le Gouvernement actuel a souhaité la suspendre. En revanche, ce dernier souhaite néanmoins que les

collectivités poursuivent leur effort d'économie. Celui-ci s'avère conséquent, puisqu'il représenterait 13 milliards d'euros sur l'ensemble du quinquennat. Le Gouvernement désire d'ailleurs associer les collectivités locales à cet effort partagé de maîtrise de la dépense publique, au profit d'un engagement de confiance dans le cadre d'une contractualisation avec les collectivités. Concrètement, cela se traduirait par une contractualisation entre l'Etat et les 319 plus grandes collectivités locales, et notamment les communes de plus de 50 000 habitants, dont La Roche-sur-Yon fait évidemment partie.

Dans les faits, ce contrat prévoit une baisse tendancielle des dépenses de fonctionnement et une amélioration de l'autofinancement. Nous devrions ainsi subir une limitation de l'évolution des dépenses de fonctionnement à 1.2 % par an (hors inflation) pendant cinq ans. De la même manière, les communes de plus de 10 000 habitants se verront également appliquer une règle renforcée en matière d'endettement, puisque leur capacité d'endettement ne devra pas dépasser douze ans d'ici cinq à six ans.

Le deuxième point majeur de cette loi de Finances 2018 porte sur la taxe d'habitation, puisque 80 % des ménages seront progressivement concernés par une exonération de cette charge d'ici 2020. Les plafonds seront les suivants :

- 27 000 euros de revenus fiscal de référence pour un célibataire ;
- 49 000 euros pour un couple avec un enfant ;
- Plus 6 000 euros par enfant supplémentaire.

Un ménage verra ainsi sa cotisation actuelle diminuer de 30 % en 2018, puis de 65 % en 2019, avant de la voir disparaître en 2020. Le coût de cette mesure est estimé à 3 milliards d'euros en 2018 et à plus de 10 milliards en 2020. Afin de compenser la perte de ressources des collectivités, l'Etat prendra à sa charge les dégrèvements, dans la limite des taux et des abattements en vigueur pour les impositions de l'année 2017.

Parmi les autres mesures du projet de loi de Finances 2018, le Fonds d'aide à l'investissement public local sera prolongé. Il sera même revu à la hausse pour les collectivités qui se seront engagées contractuellement avec l'Etat à maîtriser leurs dépenses de fonctionnement.

D'autre part, les attributions du FCTVA seront automatisées par recours à une base comptable des dépenses engagées à compter de l'année 2019. De la même manière, la dotation pour les kits sécurisés sera revalorisée de 5 030 euros à 8 580 euros par an.

En ce qui concerne le contexte local, vous savez que la Ville a engagé une prospective financière depuis 2015 et que nous revoyons celle-ci chaque année. Par ailleurs, il est important de rappeler que les équilibres financiers de la Ville ont été fortement impactés depuis 2014 par les pertes de recettes successives liées à la baisse des dotations d'Etat sur la période 2013-2017. Je pense notamment aux diminutions en cascade des concours financiers des autres niveaux institutionnels, aux impacts budgétaires des différents transferts de charges ou encore aux mesures législatives régulièrement imposées par l'Etat.

Depuis 2014, la collectivité enregistrait une perte de recettes cumulée de la DGF de 16 millions d'euros. Elle sera de 26.3 millions au total en 2020, ce qui représente une diminution d'environ 3.76 millions par an. Comme je vous le disais, la collectivité réalise régulièrement des prospectives financières depuis 2015 afin d'analyser sa situation financière et l'évolution de ses indicateurs de gestion, tel que le niveau d'épargne ou la capacité de désendettement notamment. En effet, la Ville souhaite anticiper au mieux les évolutions des exercices à venir, de façon à prendre les décisions correspondantes afin de maintenir ces grands équilibres.

Plusieurs scénarios ont ainsi été étudiés. Celui retenu par la Ville est le suivant :

En termes de fiscalité :

- Une progression des bases de la taxe foncière sur le bâti de 2.5 % ;
- Une stabilité des taux d'imposition ;
- L'estimation de l'impact de la réforme de la taxe d'habitation (+ 1.75 % en 2018, + 1.25 % en 2019 et + 0.75 % à compter de 2020) ;

En termes de dotations, nous envisageons une baisse de 3 %, sachant que nous avons encore quelques incertitudes concernant les lois de Finances à venir. Je précise que nous avons préféré

conserver cette baisse par prudence compte tenu d'un écrêtement de 3 %. D'autre part, nous prévoyons également une progression des charges à caractère général de 1 % par an, ainsi qu'une hausse des charges de personnels de 1 % en 2018 et de 0 % à compter de 2019. D'autre part, nous prenons aussi en compte les dépenses impactant les charges de fonctionnement depuis 2017, tels que le Tour de France, les subventions sportives suite à la montée des clubs, ou encore les indemnités des commerçants, comme cela a déjà été fait dans le passé. Pour ce qui est du PPI enfin, nous avons estimé ce plan à 150 millions d'euros sur la période 2015-2020.

Comme vous pouvez le constater sur ce graphique présentant les grands équilibres financiers, l'épargne nette a diminué en 2017. Elle continuera encore de baisser en 2018, avant de remonter à partir de 2019 pour atteindre 3.87 millions d'euros en 2020. Pour ce qui est du désendettement, ce ratio augmente depuis 2017. Cette tendance se poursuivra jusqu'au milieu de l'année 2019, pour redescendre ensuite en 2020.

Au niveau de la masse salariale, nous prévoyons une évolution de 1 % en 2018 et de 0 % à compter de l'année 2019. Cette maîtrise est indispensable pour présenter une épargne positive satisfaisante en 2020, ainsi que les années suivantes. Elle atteindrait ainsi 3.87 millions d'euros, ce qui permettrait de contenir l'endettement de la Ville à 7.19 ans en 2020.

Depuis 2014, la Ville a donc absorbé la réduction des dotations de l'Etat pour 16 millions d'euros cumulés, ce qui manque aujourd'hui à notre épargne actuelle.

S'agissant de la fiscalité directe, il est proposé une stabilité des taux d'imposition en 2018. Je rappelle que l'actualisation des bases fiscales se fait désormais à partir du taux d'inflation, calculé en fonction de l'évolution de l'indice des prix à la consommation. L'augmentation forfaitaire des bases est ainsi estimée pour 2018 à 1 % pour les taxes foncières. Sachez en outre que la prévision du produit fiscal ne sera actualisée qu'après communication des bases prévisionnelles par les services fiscaux dans le courant du mois de mars. Ce produit est d'ailleurs prévu à la hausse de seulement 1.75 % pour la taxe d'habitation, contre 2.5 % pour la taxe foncière sur les propriétés bâties. En termes de fiscalité donc, la taxe d'habitation représente 47 % des ressources, la taxe foncière sur les propriétés bâties 52 % et la taxe foncière sur les propriétés non bâties 1 %.

Le graphique suivant vous présente les autres taxes, parmi lesquelles figurent la taxe d'urbanisme, la taxe locale sur la publicité extérieure qui reste stable, ainsi que la taxe sur la consommation finale d'électricité. A ce propos d'ailleurs, sachez que cette taxe sera désormais perçue par le SyDEV à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2018, en lieu et place de la Ville. De fait, le quatrième trimestre de l'année 2017 sera pris en compte. Ainsi, le SyDEV reversera trimestriellement une fraction de cette taxe, selon les modalités qui avaient été adoptées en novembre 2016, soit 50 % en 2017 et 40 % en 2018. Enfin, la dernière taxe concerne les droits de mutation. Ceux-ci devraient s'élever à 1.5 million, ce qui représente une hausse de 200 000 euros par rapport au budget précédent.

D'autre part, sachez que le montant de la dotation de solidarité communautaire de base de l'année 2018 est reconduit au même niveau que celui de l'année 2017, soit une somme de 621 000 euros. En outre, et compte tenu de la progression de la fiscalité économique prévue entre 2016 et 2017, une dotation de solidarité communautaire « économie », contenu dans le pacte fiscal et financier 2015-2020, sera également versée par l'agglomération en 2018 pour la première fois depuis sa signature. Ce montant est estimé à 95 350 euros.

Concernant l'attribution de compensation, la CLECT a évalué la diminution du transfert des zones d'activités économiques et des ateliers relais de la ville à -33 000 euros, la gestion des eaux pluviales à -288 000 euros, sans oublier la création d'une attribution de compensation d'investissement de 1.4 million en 2018, qui sera de 400 000 euros en 2019, et de 509 000 euros à compter de 2020.

Pour ce qui est de la dotation globale de fonctionnement, qui comprend la dotation forfaitaire et deux dotations de péréquation, la dotation forfaitaire sera de -187 000 euros par rapport à l'année précédente (soit -3 %), la dotation nationale de péréquation sera nulle et la dotation de solidarité urbaine augmentera de 5 %. Au final, la dotation globale de fonctionnement sera donc en baisse de 1.51 %.

S'agissant des concours financiers de l'Etat, et hors dispositifs de dégrèvements annoncés par le Gouvernement pour compenser l'exonération progressive de la taxe d'habitation, les prévisions de l'année 2018 sont en baisse de 2.84 % par rapport à l'année 2017, soit :

- Compensation TH : -1.01 % ;
- Compensation taxe foncière bâtie et non-bâtie : -8.36 % ;
- Compensation taxe professionnelle : -43.61 %.

Au niveau des charges à caractère général, nous constatons une bonne maîtrise depuis 2014, ce qui reflète parfaitement les efforts de gestion engagés par la collectivité. L'évolution des crédits au BP 2018 devrait donc continuer d'être de 1 % environ par rapport au BP 2017 (hors événement exceptionnel).

En ce qui concerne l'évolution des effectifs permanents, ils étaient de 995 en 2013, de 991 en 2014, de 985 en 2015, et de 855 en 2016 compte tenu de la mutualisation. Quant aux charges de personnels – puisque la structuration des emplois permanents apparaît désormais dans le DSOB –, les catégories C représentent près de 78 %, les catégories B plus de 12.8 % et les catégories A 9.31 %, la proportion de femmes étant de 51.92 % et celle des hommes de 48.08 %. Sachez également que l'âge moyen des agents permanents était de 47 ans au 30 septembre 2017.

Concernant l'évolution des dépenses de personnels (hors refacturation liée à la mutualisation et hors assurance), elles sont estimées à 35.05 millions d'euros pour l'année 2018. J'ajoute que le transfert des 130 agents de la Ville vers l'Agglomération au 1<sup>er</sup> juillet 2016 a entraîné une évolution importante des dépenses de personnels, qui a représenté six mois pour cette même année et douze mois pour 2017. Les dépenses refacturées par la Roche-sur-Yon Agglomération ayant également progressé dans les mêmes proportions, l'impact budgétaire est donc neutre pour la Ville.

En 2016 et 2017, des mesures gouvernementales se sont imposées à la collectivité avec un impact budgétaire important, notamment avec la mise en œuvre du protocole relatif à la modernisation des parcours professionnels, des carrières et des rémunérations (PPCR), qui se poursuivra jusqu'en 2020 et avec la hausse du point d'indice de 0.6 % depuis le 1<sup>er</sup> février 2017. De nouveaux critères plus favorables aux agents pour leur progression de carrière ont par ailleurs été mis en place, comme les avancements de grades et les promotions internes. En revanche, la refonte du régime indemnitaire et l'adhésion au CNAS ont également entraîné des impacts budgétaires non négligeables pour la collectivité. D'autre part, je rappelle que la mutualisation nécessite une période plus ou moins longue avant de pouvoir contracter et optimiser les effectifs. En effet, ces optimisations ne peuvent se faire que lors des départs en retraite ou des mutations des agents afin d'éviter tout préjudice humain. Par ailleurs, et comme le montrent les perspectives financières, il est désormais impératif de contenir notre masse salariale et de limiter son évolution à 1 % par rapport au budget de l'année 2017. Des mesures devront donc être appliquées pour parvenir à cet objectif, notamment en ce qui concerne le recrutement et les remplacements liés à l'absentéisme. De fait, les services travaillent d'ores et déjà sur les pistes suivantes :

- Développement des mutualisations de service ;
- Redéploiement des missions au sein d'un même service ou avec d'autres lorsque cela est possible ;
- Etude comparative des modes de gestion alternatifs (marchés de prestations, délégation de service public, convention avec d'autres organismes, modernisation et numérisation des procédures en particulier pour les tâches répétitives, modernisation du matériel, révision des horaires et des heures d'ouvertures, fonctionnement en horaires annualisés).

De même, la collectivité devra également se conformer aux nouvelles obligations qui risquent de s'imposer aux communes, avec une limitation de la progression des dépenses de fonctionnement à 1.2 %, sous peine de voir ses dotations baisser dans les années à venir, ce qui dégraderait d'autant plus les équilibres financiers.

S'agissant des mouvements liés à la mutualisation, ils représenteront un gain de 184 000 euros pour la Ville et donc une baisse de recettes de 184 000 euros pour l'Agglomération.

Quant à l'endettement, l'encours de dettes est réparti sur le budget principal et sur deux budgets annexes, celui de l'activité industrielle et commerciale et celui du stationnement payant. Il s'élèvera à 79 millions d'euros au 31 décembre 2017. Au 1<sup>er</sup> octobre 2017, le taux moyen de la dette globale était de 2.52 %, dont 2.5 % pour le budget principal. Il reste stable par rapport au 31 décembre 2016. Sa durée de vie résiduelle est de 13 années en moyenne.

Notre dette est composée de 47 emprunts, dont 67 % de l'encours est adossé à un taux fixe, 26 % à un taux variable, 6 % au livret A et seulement 1 % sur un emprunt structuré présentant un risque financier minime, appelé « emprunt à barrière ». En 2017, la Ville a refinancé cinq emprunts auprès de trois banques. Ces refinancements ont permis de réduire considérablement la part des emprunts structurés dans la dette du budget principal, avec 99.17 % d'emprunts sécurisés, contre 94.26 % au 1<sup>er</sup> janvier 2017, et seulement 0.83 % classés B4, c'est-à-dire « emprunt à barrière ». De plus, l'allongement de ces emprunts fera baisser le remboursement en capital de la dette de 63 000 euros par an, en générant des gains financier en intérêts estimés à 3 800 euros par an. Ainsi, l'encours de dette devrait s'élever à 79.82 millions d'euros à la fin de l'année 2017 (hors nouveaux emprunts). En ce qui concerne l'annuité de la dette, les montants prévus en 2018 sont estimés à 6.99 millions d'euros pour le remboursement en capital, dont 6.89 millions pour le BP, et 1.89 million pour les charges d'intérêts des emprunts, dont 1.86 million pour le BP (hors nouveaux emprunts et refinancements).

Au niveau de notre épargne de gestion, qui correspond aux recettes réelles de fonctionnement moins les dépenses réelles de fonctionnement, celle-ci s'élève à 11.55 millions d'euros. Quant à notre épargne brute, pour laquelle il faut ajouter les produits financiers moins les charges financières, elle se chiffre à 8.95 millions d'euros. S'agissant de l'épargne nette enfin, son montant est de 2.06 millions d'euros (avec le remboursement de capital).

Globalement, l'épargne nette devrait être sensiblement équivalente au BP 2017, pour se situer autour de 2.06 millions d'euros. Ce chiffre est susceptible d'évoluer jusqu'au BP 2018, en fonction d'éventuels éléments nouveaux intégrés aux arbitrages à effectuer. La capacité de désendettement est estimée à ce stade à 9 années, conformément aux ratios prudentiels, ce qui reste satisfaisant dans le contexte actuel de baisse générale des ressources – et j'insiste bien sur ce point.

En ce qui concerne le PPI (hors budget annexe eaux et stationnement) il s'élèvera à 155 984 977 euros en dépenses, pour des recettes de 33 513 379 euros. S'agissant du programme d'investissement de l'année 2018, il sera de 32.6 millions d'euros, dont :

- 8.4 millions d'euros pour les opérations d'aménagements ;
- 5 millions pour le scolaire et le périscolaire ;
- 4.85 millions pour le sport ;
- 3.9 millions pour les voiries et l'éclairage public ;
- 4 millions pour les aménagements à vocation commerciale. »

**Monsieur le Maire** ouvre le débat :

**Françoise BESSON** : « Nous venons de prendre connaissance du budget de l'année 2018. Celui-ci s'avère très pédagogique, notamment sur les efforts d'économies demandés, tels que la limitation des dépenses de fonctionnement par exemple dont nous comprenons qu'elles correspondent aux ressources humaines. En revanche, je ne vois pas apparaître clairement la volonté politique de maintenir ou non des dépenses liées au maintien du service public (petite enfance, personnes âgées, transports...), qui sont évidemment des postes clés à conserver pour un meilleur service auprès de la population. S'agissant du PPI, nous aimerions en savoir davantage sur la restructuration de la maison des syndicats, ainsi que sur la restructuration ou la construction du pôle caritatif, ou encore le choix de la salle de sports. Je pense notamment aux animations sportives pour ceux qui ne peuvent pas accéder au haut niveau. D'ailleurs, nous espérons bien entendu que les projets contenus dans ce PPI soient réalistes et utiles, et qu'ils n'endettent pas la Ville. Enfin, je terminerai en saluant la réussite de la Place Napoléon, laquelle, après trois ans de mise en place, satisfait aujourd'hui l'ensemble des Yonnais. »

**Monsieur le Maire** rappelle que les postes « petite enfance » et « transports » n'apparaissent pas dans ce budget puisqu'ils relèvent des compétences de l'Agglomération.

**Guy BATIOU** : « Tout d'abord, je ne suis pas certain de partager les propos inscrits au début de ce budget, et notamment l'optimisme concernant l'éventuel retour de la croissance. J'aimerais par ailleurs souligner une crainte qui, je pense, est partagée, à propos de la mise sous tutelle par l'Etat des finances locales. Concrètement, cela m'inquiète un peu sur l'autonomie des collectivités locales pour l'avenir.

Mes questions seront les suivantes. Vous dites que la capacité de désendettement au stade du DOB est estimée à 8.84 années, sans nous dire si cela correspond à l'année 2018 ou à plus tard. Il est en effet inscrit 8.12 années pour 2018, 8 années pour 2019 et 7.19 années pour 2020. Vous m'aviez déjà répondu que nous passerions à 12 années pour le budget de l'Agglomération. Cependant, augmenter les chiffres ou les modifier ne change en rien à la réalité des comptes. »

**Joël SOULARD** : « Monsieur le Maire,

Ce DOB 2018 confirme les inquiétudes que nous avons lors de la présentation du budget 2017, à savoir la dégradation de l'épargne nette qui continue de rester à un niveau très faible, de l'ordre de 2 millions d'euros. Et, vous le savez, c'est elle qui permet d'investir sans trop emprunter. Malgré cela, vous n'hésitez pas à augmenter encore la masse d'investissements, qui passe dans le PPI de 163 millions l'année dernière à 165 millions cette année.

L'endettement continue sa croissance inexorable. En effet, la capacité de désendettement qui était de 4,5 années à votre arrivée est estimée à 8,84 années dès 2018, bien que vous ayez décalé bon nombre d'investissements, ce qui nous fait craindre le pire pour la fin du mandat si vous vous obstinez à maintenir votre programme démesuré d'investissements.

Vous allez nous répondre que le pacte que vous avez signé avec l'Etat vous permet d'avoir la garantie de ce dernier jusqu'au seuil d'alerte, qu'il vient de remonter de 10 à 12 années. Mais que vaut la garantie d'un Etat lui-même surendetté ? Tout cela ne pourra tenir longtemps.

A travers ce pacte, l'Etat incite les villes à réduire fortement leur fonctionnement et à augmenter les investissements. S'il est vrai que les collectivités locales réalisent 70 % des investissements qui sont essentiels pour l'emploi dans nos entreprises, il faut savoir raison garder et ne jamais oublier que le fonctionnement est, lui, la base du service public en direction des citoyens. Le réduire fortement ne peut se faire sans dégrader les services à la population, en particulier en direction des plus défavorisés.

Vous prévoyez une progression des charges de personnel de 1 % en 2018, puis de 0 % à partir de 2019. Vous savez très bien que cela n'est pas tenable. Pour preuve, l'année dernière au stade du DOB, vous annonciez 2 % en 2017 puis 0 % à partir de 2018, nous sommes maintenant à 0 % à partir de 2019. Gageons que l'année prochaine le 0 % sera à partir de 2020. Il est évident, et d'ailleurs souhaitable, que les charges de personnel continuent de progresser tout en restant maîtrisées. Comment peut-on imaginer une ville comme la nôtre, dont le développement fait votre fierté, qui augmente son patrimoine public, qui baisserait les charges de personnel, donc le service rendu à la population ?

Il vous faudra, Monsieur le Maire, revoir votre programme d'investissements, non pas comme vous le faites actuellement en l'augmentant de 2 millions d'euros, mais plutôt en le baissant. Mais quels sont les bons chiffres ? Dans le tableau récapitulatif du PPI, il est noté 156 millions d'euros sur la période 2015-2020, alors que vous parlez de 150 millions d'euros dans le document du DOB, soit une différence de 6 millions d'euros, ce qui n'est pas rien.

Avec les nombreux décalages entre vos annonces et les débuts de réalisations, le glissement noté l'année dernière sur le tableau du PPI est de plus en plus évident, il vous sera matériellement très compliqué, voire impossible, de réaliser l'ensemble de votre programmation. Mais cela peut être une bonne chose pour les finances de la collectivité.

Quelques remarques sur votre PPI.

Premier point : l'effort sur la maintenance rendu nécessaire par notre soi-disant mauvaise gestion du patrimoine public. Il est surprenant d'y noter un certain nombre de baisses importantes : bâtiments scolaires, - 300 000 euros ; rénovation et entretien des voiries, - 600 000 euros ; éclairage public, - 100 000 euros ; bâtiments culturels, - 50 000 euros ; bâtiments sociaux et santé, - 170 000 euros. Nous vous avons déjà alerté sur le fait que vous faisiez moins de maintenance que lors des mandats précédents. Les chiffres parlent d'eux-mêmes.

Deuxième point : certains projets importants voient leur enveloppe fondre, comme celui du stade Ladoumègue dont le budget diminue de 2,6 millions d'euros. D'autres sont par ailleurs revus et décalés fortement dans le temps, tels que la Bourse du travail, ou le PRU de La Vigne aux Roses.

Les inquiétudes peuvent être grandes sur l'avenir de ces projets. Vous devriez être plus clair et ne pas laisser espérer les utilisateurs de ces équipements.

Voilà, Monsieur le Maire, quelques réflexions sur les perspectives budgétaires de la Ville qui nous inquiètent, surtout après avoir étudié celles de l'Agglomération où, en tant que Président, vous avez fait encore plus fort. D'une situation de départ sans endettement, vous allez transmettre en fin de mandat à vos successeurs, quels qu'ils soient, une collectivité avec un endettement très compliqué à résorber, sauf à n'avoir aucun projet. D'ailleurs, nous voyons bien sur le diagramme de l'endettement qu'il diminue pendant une ou deux années, pour commencer ensuite à remonter. Or celui de l'Agglomération reste relativement élevé pendant cinq à six ans, pour commencer seulement à baisser ensuite. Autrement dit, comment éteindre la dette si nous ne faisons plus rien pendant cinq ou six ans ? »

**Anita CHARRIEAU :** « Je tiendrai quasiment les mêmes propos que j'ai tenus lors du DOB de l'Agglomération. Tout d'abord, je constate que les gouvernements successifs se ressemblent étrangement sur la manière de traiter les collectivités, puisque soit ils demandent des baisses de dotations budgétaires, soit ils proposent un étranglement ou une contractualisation. Pour autant, ces dernières musèlent complètement les collectivités. En effet, soit elles obtiennent sous contrat le Fonds d'aide à l'investissement – ce qui permet de continuer à avoir un minimum d'activités et de reconnaissance des habitants –, soit elles ne contractualisent pas et dans ce cas la situation financière devient très incertaine. De fait, comme les habitants se retrouvent au milieu de tout cela, vous êtes bien obligés de faire des choix pour leur apporter des solutions, tant en termes d'investissement que de fonctionnement, ce qui reste relativement problématique.

Jusqu'à présent, nous voyons bien que vous essayez de faire en sorte que certaines choses persistent tant que faire se peut. Toutefois, vu les chiffres présentés et les baisses qui nous attendent, vous allez rapidement être confronté à de véritables problèmes. D'ailleurs, lorsque nous avons connu de très fortes coupes budgétaires, il y a maintenant deux ans, l'Association des maires de France s'était fortement mobilisée pour remettre en cause ce principe et pour essayer de faire bouger un peu les lignes. Or je n'ai pas véritablement le sentiment qu'il y ait autant de réactivité sur ce budget de la part des associations de maires et de l'ensemble des collectivités. Bref, j'ai de très fortes inquiétudes sur le budget que nous verrons le mois prochain. »

**Sylvie DURAND :** « Je répondrai tout d'abord à Monsieur Soulard. Concernant l'épargne et l'endettement, les niveaux sont tout à fait logiques puisque nous avons perdu 16 millions d'euros. Nous n'en serions donc pas là aujourd'hui si nous disposions encore de cette somme. Je considère donc que notre épargne est tout à fait correcte à ce jour compte tenu des projets en cours et de notre programme d'investissements ambitieux. Autrement dit, notre épargne est maîtrisée.

S'agissant des charges de personnel, je rappelle qu'un PPCR nous a été imposé par le Gouvernement, et que celui-ci est aujourd'hui remis en cause puisqu'il a été différé sur l'année 2019. De plus, comme les avancements d'échelon des agents se font désormais au maximum et non plus au minimum, cela génèrera des économies. De fait, ces charges de personnel pourront elles aussi être maîtrisées.

Pour répondre à Monsieur Batiot enfin, concernant la différence entre le budgétaire et le réalisé, l'annuité est de 8.84. »

**Anne AUBIN-SICARD :** « Je ferai la même réponse à Monsieur Soulard que les années précédentes, puisque la question est toujours la même et qu'elle est relativement biaisée. Je vous invite à regarder au-dessus de la ligne « maintenance » figurant dans le PPI. Vous constaterez qu'il y a également d'autres lignes, dont celle dédiée à la réhabilitation, celle à la reconstruction, ou encore celle à la construction. Or vous savez très bien que l'on ne peut pas dissocier l'entretien de la réhabilitation du patrimoine bâti. D'ailleurs, nous n'irions pas loin si nous nous contentions d'avoir seulement une ligne « maintenance », avec un taux de vétusté des bâtiments de 70 % ! C'est la raison pour laquelle il existe aussi une ligne « opérations structurantes » à côté de la ligne « opérations récurrentes ». Je rappelle qu'il s'agit d'opérations très lourdes, et que certaines nous obligent à reconstruire totalement des bâtiments ou à y mener d'importants travaux de restructuration et de rénovation.

Afin de clore définitivement ce débat, j'aimerais tout de même vous rappeler les sommes de la période 2015-2020 consacrées à ces questions. S'agissant de la construction et de la rénovation, le total est de 78 millions d'euros d'investissements. Pour ce qui est des opérations courantes de maintenance (à

savoir le très petit entretien), cette somme s'élève à 4 millions d'euros. Au total donc, la Ville engagera 82 millions d'euros sur cette période. Il serait donc injuste de dire que nous ne nous occupons pas correctement de nos bâtiments. Si je compare ces chiffres avec le mandat précédent, je rappelle que 19.5 millions d'euros ont été consacrés aux opérations lourdes et 9.2 millions d'euros à la maintenance et aux petites rénovations, soit un total de 28.7 millions d'euros d'engagements financiers dédiés aux bâtiments. Bref, la comparaison est extrêmement parlante, entre les 82 millions d'un côté et les 28.7 millions de l'autre.

Il faut véritablement avoir une lecture complémentaire de l'un et de l'autre car nous avons justement diminué la maintenance pour augmenter les sommes consacrées à la réhabilitation, à la rénovation et à la construction. »

**Joël SOULARD** : « Je sais très bien qu'il existe différentes catégories dans le PPI. Simplement, vous constaterez que les montants dédiés à la « petite maintenance », que je viens d'indiquer, ont bien été retirés. S'agissant des autres opérations, je suis d'accord avec vous ; celles-ci n'ont pas changé. »

**Monsieur le Maire** : « Concernant la maison des syndicats, le projet est toujours en cours. Dans le même temps, nous avançons également sur la réhabilitation de l'actuelle Bourse du travail. Quoi qu'il en soit, ce projet verra bien le jour, après les multiples péripéties que vous avez d'ailleurs pu suivre. En ce qui concerne le sport de haut niveau, ce n'est pas parce que nous participons à ces subventions que nous abandonnons pour autant la pratique du sport et l'éducation sportive. Bien au contraire, puisqu'il s'agit non seulement d'un complément mais qu'il s'agit aussi d'un vecteur d'attractivité supplémentaire pour le sport. C'est pour cela qu'il est important d'avoir du sport de haut niveau dans nos villes. De plus, cela permet aux plus petits clubs d'avoir une approche sportive encore plus adaptée. J'en profite d'ailleurs pour vous parler du stade Ladoumègue, puisqu'il ne vous aura pas échappé que nous fléchissons une partie des terrains sur le sport. Le stade Ladoumègue aura donc lui aussi droit à sa rénovation.

S'agissant de la mise sous tutelle de l'Etat, c'est effectivement une crainte que nous pouvons avoir. Il est même légitime de se demander si tout cela est bien constitutionnel, puisque la vie d'une collectivité lui appartient et que l'Etat n'a pas à imposer le rythme des dépenses d'une commune. Il n'a uniquement qu'un devoir de surveillance, avec des taux et des barèmes à respecter. Je pense d'ailleurs que le Conseil constitutionnel devra se prononcer sur l'encadrement des dépenses de 1.2 %. Nous devons donc attendre ce que le Conseil – qui se saisira forcément de cette affaire – nous dira sur ce sujet.

En ce qui concerne le désendettement, le nombre d'années est uniquement un critère comptable. Cela signifie qu'il peut varier en fonction de plusieurs éléments et qu'il n'est jamais définitivement figé. En outre, s'il varie bien évidemment en fonction de la situation économique d'un pays, il tient compte également de l'ambition des projets de ce même pays. Or s'il existe bien une chose que nous pouvons partager ici, c'est le fait que plus de 70 % des investissements sont portés par les collectivités locales. D'ailleurs, la machine se grippe dès que ces dernières ralentissent leurs investissements, et le nombre d'emplois est en diminution. Nous en arrivons alors à une situation de chômage. De fait, je préfère très largement un Etat qui subventionne les investissements, plutôt qu'un Etat qui subventionne le chômage à outrance. Bien évidemment, nous devons traiter le chômage et tous les moyens possibles seront les bons. Celui de l'investissement en est un. En outre, et au regard du nombre de collectivités qui ont été placées dans l'œil préventif des préfetures, l'Etat commence à s'apercevoir qu'il faut maintenant allonger les années de la dette de 10 à 12 ans.

Sur le sujet des annonces et des programmations, je rappelle que l'ambition d'une Ville ne se porte pas sur un an ou deux, mais sur ce que nous devons transmettre à nos enfants et à nos petits-enfants. Peu importe que les investissements soient décalés d'un an ou deux. Cela n'est pas très grave. Le plus important est l'ambition. Il faut avant tout savoir vers quel chemin une ville doit être menée et ce que nous voulons vraiment pour nos concitoyens. De plus, nous devons aussi nous adapter à la réalité financière. Donc non, je ne reverrai pas le programme d'investissements, si ce n'est peut-être sa durée, pourquoi pas ? Je rappelle également que nous avons été élus pour ce programme, que celui-ci a été validé par les Yonnais, et que ces derniers nous ont chargés de le mettre en place. Et nous allons le réaliser.

Enfin, s'agissant des inquiétudes de Madame Charrieau à l'égard du service public en direction des habitants, s'il y a bien une chose dont je suis persuadé au fond de moi, c'est que les citoyens ont véritablement besoin d'un service public de qualité. Premièrement, nous avons sans doute quelques



questions à nous poser d'abord nous-mêmes, pour savoir ce que les habitants attendent de nous à ce sujet. Deuxièmement, nous devons sans doute imaginer de nouvelles orientations par les services eux-mêmes sur leur quotidien. Peut-être que nous leur empilons un certain nombre de choses depuis des décennies mais que nous ne leur demandons pas forcément ce qu'ils peuvent imaginer pour proposer un service de meilleure qualité, encore plus adapté à leurs besoins. Autrement dit, nous devons savoir si tout ce que nous avons déjà mis en place est encore suffisamment adapté et s'il existe des façons encore plus pertinentes d'aller vers le public. Quoi qu'il en soit, nous sommes très attachés au service public. Nous l'avons d'ailleurs déjà prouvé et nous allons continuer dans ce sens. Je rappelle également que la responsabilité d'un maire et de son équipe consiste avant tout à répondre aux demandes des habitants. Là aussi, nous allons continuer dans ce sens.

Concernant les 16 millions d'euros qui ont disparu de nos budgets. Imaginez l'inventivité, le savoir-faire et la technicité de nos équipes qui ont su absorber ce manque financier, tout en continuant de rendre un service totalement adapté à la population, avec une qualité de service que les habitants continuent de nous reconnaître. Peut-être que ces baisses de dotations ont eu quelque chose de vertueux ? Peut-être fallait-il poser les choses pour voir sur quel budget il était possible de réaliser des économies ? Peut-être fallait-il se demander ce qu'il était pertinent d'utiliser comme argent public, et ce qu'il était pertinent d'économiser, de réattribuer ou de redistribuer ? Au final je pense que cela fut quelque part bénéfique. Ce qui nous a fait le plus mal en arrivant fut la brutalité des annonces de Manuel Valls. Je rappelle que ce dernier nous a annoncé une baisse de 15 milliards d'euros sur deux ans du jour au lendemain, alors même que nous ne l'avions pas du tout prévu. Aujourd'hui, l'effort demandé aux collectivités est de 13 milliards sur cinq ans. Certes, cela reste encore beaucoup trop. Pour autant, le choix du Gouvernement de faire porter cette baisse sur les 319 collectivités qui utilisent 80 % du budget peut aussi avoir du sens.

Enfin, comme tous les départements, les régions et les agglomérations sont également impactées, la masse des maires concernés ne se résume pas à 319 communes mais à moins que cela. Cette masse reste donc infime par rapport aux 36 000 autres, même si elle représente la plus grande partie de la population et la plus grosse partie du budget. De fait, cela explique sûrement la difficulté d'avoir un mouvement collectif d'ensemble pour porter cette bataille. Je m'associe d'ailleurs à un certain nombre de maires pour faire remonter nos difficultés, et pour expliquer que si nous avons besoin de l'Etat au sein de nos collectivités, nous avons aussi besoin qu'il nous laisse travailler. Nous demandons qu'il nous laisse mettre en place les solutions que nous imaginons, nous, pour notre collectivité.

Je ferais un dernier aparté sur la loi SRU, qui concerne l'Agglomération de La Roche-sur-Yon et l'ensemble des communes qui la composent, et qui est une bêtise monumentale. Laissons à l'EPCI et à la Communauté d'agglomération l'organisation de la loi SRU sur son territoire, avec la répartition des logements sociaux et de leur nombre global – en fonction de ce territoire –, et avec de véritables propositions de transports et de services pour ceux qui bénéficieront de ces habitations. Autrement dit, quelle est la pertinence d'avoir un logement social à l'autre bout de l'agglomération, sans transports réguliers et éloigné de tout centre sportif ? Je n'ai pas la solution. Il s'agit simplement d'une question que nous pouvons nous poser.

Sachez bien évidemment que nous suivons les finances de la Ville de très près. De plus, la contractualisation du budget avec l'Etat nous mènera certainement à réfléchir à des efforts supplémentaires, lesquels sont au moins figés pour cinq ans. C'est d'ailleurs en ce sens que nous vous proposerons de voter le budget présenté aujourd'hui par Madame Durand lors du prochain Conseil municipal. »

**Guy BATIOU** : « J'aimerais que les choses soient très claires. Evidemment, il n'est pas du tout question de *subventionner* le chômage car nous *indemnisons* les chômeurs et ce n'est déjà pas mal. D'autre part, nous ne sommes pas là non plus pour vous reprocher d'appliquer votre programme, d'autant que nous aurions appliqué le nôtre si nous avions été élus. Cela paraît logique. En revanche, nous nous inquiétons des conditions dans lesquelles vous le réaliserez et des difficultés que vous risquez d'affronter. S'agissant des 10 ou 12 années, le curseur peut être placé à n'importe quel endroit. Je voulais simplement souligner que ce curseur est augmenté à un moment où nous connaissons les plus grandes difficultés, ce qui nous inquiète pour le mandat suivant. Voilà ce que nous souhaitons souligner, sachant que cette question a toute sa place dans un débat d'orientations budgétaires. »

**Anita CHARRIEAU** : « Concernant le fait que le chômage serait subventionné de manière outrancière, je rappelle qu'il s'agit de cotisations et non de subventions. De plus, je ne suis pas

certaine que les personnes actuellement au chômage partagent la même opinion que vous, au regard de la nouvelle convention qui sera prochainement mise en place. »

**Monsieur le Maire :** « Je parlais bien du chômage et non pas des chômeurs. Je n'ai jamais dit que les chômeurs étaient trop payés ou pas suffisamment. Je dis simplement que nous serons heureux dans ce pays lorsqu'il n'y aura plus de chômage et qu'il ne sera plus nécessaire de le payer. Encore une fois, je ne porte absolument aucun jugement sur les chômeurs eux-mêmes. Je suis d'ailleurs très éloigné du débat actuel, dans lequel certains souhaiteraient contrôler tous les chômeurs pour savoir s'ils vont pointer ou non. Nous avons d'autres choses à faire pour régler le chômage, plutôt que de s'occuper de cela. Réglons le chômage en développant nos entreprises, en leur demandant d'embaucher et en leur donnant les moyens d'embaucher, en facilitant leur installation et en développant notre activité. C'est le seul moyen que je connaisse pour mettre fin au chômage. »

**Le Conseil municipal prend acte de ces orientations budgétaires.**

<b>2</b>	<b>LIAISON DOUCE CARREFOUR DES TROIS PONTS-QUARTIER JEAN YOLE - DEMANDE DE FONDS DE CONCOURS A LA ROCHE SUR YON AGGLOMERATION</b>
----------	---

*Rapporteur : Madame Sylvie Durand*

Les élus de l'Agglomération ont souhaité engager une action politique forte en faveur des modes doux en approuvant au Conseil d'Agglomération du 24 septembre 2015, leur Plan Global des Déplacements 2016-2025, outil de planification de la mobilité à l'échelle de l'Agglomération définissant les principes de l'organisation du transport des personnes, tous modes confondus.

L'enveloppe allouée par l'Agglomération pour l'attribution du fonds de concours pour la commune de La Roche-sur-Yon est de 579 973 euros sur la durée du mandat. Il est donc proposé de solliciter un versement de ce fonds de concours pour la création d'aménagements cyclables et de sécurisation des traversées piétonnes sur le quartier Jean Yole, carrefour des Trois ponts.

La nature des travaux porte sur la réalisation d'une piste cyclable bidirectionnelle en béton, ainsi que d'un cheminement piéton distinct. L'aménagement de plateaux surélevés, avec traversées sécurisées, vient compléter le dispositif mode doux sur le giratoire des Trois ponts. Le coût de cette opération s'élève à 240 395 euros. L'autofinancement est de 120 197.50 euros et le fonds de concours de La Roche-sur-Yon Agglomération de 120 197.50 euros.

A l'issue de cette sollicitation, la commune de La Roche-sur-Yon disposera sur le reste du mandat de la somme de 395 752 euros, au titre du fonds de concours en faveur des modes doux. »

### **QUESTION ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

<b>3</b>	<b>DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DE LA FEDERATION FRANCAISE DE LA MONTAGNE ET DE L'ESCALADE POUR LA CREATION D'UNE SALLE ARTIFICIELLE D'ESCALADE</b>
----------	---

*Rapporteur : Monsieur Dominique Guillet*

L'escalade sur bloc est aujourd'hui une discipline en plein essor car ludique et facilement accessible à tout type de public. La Ville de La Roche-sur-Yon souhaite ainsi saisir l'opportunité de cet engouement pour développer un projet ambitieux vers un niveau national.

En outre, la salle d'escalade existante est ancienne, avec des tapis de réception inadaptés. La mise en sécurité des pratiquants nous invite donc également à penser un nouveau projet.

L'opportunité d'une Structure Artificielle d'Escalade (SAE) et ses détails techniques ont été discutés tout au long de l'opération avec le club local ainsi qu'avec les instances départementales, régionales et nationales de la Fédération Française de la Montagne et l'Escalade (FFME) qui a conduit une assistance à maîtrise d'ouvrage dans ce cadre.

Le projet consiste donc à réaliser une SAE de type bloc (national) pour un budget prévisionnel de 120 000 € HT et à solliciter une subvention de 30 000 € auprès de la FFME.

**Joël SOULARD** : « Pouvons-nous obtenir une subvention de la fédération, sachant que les travaux sont d'ores et déjà terminés ? »

**Dominique GUILLET** confirme que c'est effectivement possible.

#### **QUESTION ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

<b>4</b>	<b>TRANSFERT DES ZONES D'ACTIVITES ECONOMIQUES ET DES ATELIERS-RELAIS A LA ROCHE-SUR-YON AGGLOMERATION DANS LE CADRE DU TRANSFERT DES COMPETENCES OBLI-GATOIRES EN MATIERE DE DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE - APPROBATION DU RAPPORT DE LA CLECT DU 12 SEPTEMBRE 2017 ET MODIFICATION DES ATTRIBUTIONS DE COMPENSATION</b>
----------	---

*Rapporteur : Madame Sylvie Durand*

Il est proposé au Conseil municipal d'approuver le rapport de la CLECT du 12 septembre 2017, annexé à la présente délibération, sur le coût des charges nettes des zones d'activités économiques et des ateliers-relais à La Roche-sur-Yon Agglomération induisant une baisse de l'attribution de compensation versée à la Ville de 33 699 € par an à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2018.

Les lieux concernés sont les Jaulnières, les Oudairies, la Courtaisière, Acti-Nord (pour l'intégration de la rue Monge) et Bopicat (pour l'intégration du rond-point Tazieff et ses abords).

#### **QUESTION ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

<b>5</b>	<b>TRANSFERT DES ZONES D'ACTIVITES ECONOMIQUES ET ATELIERS-RELAIS A LA ROCHE-SUR-YON AGGLOMERATION - DEFINITION DES CONDITIONS PATRIMONIALES ET FINANCIERES</b>
----------	---

*Rapporteur : Madame Sylvie Durand*

Il est proposé au Conseil municipal d'approuver les conditions patrimoniales et financières telles que définies par la CLECT du 12 septembre 2017 et les procès-verbaux correspondants établis pour les zones d'activités économiques et ateliers-relais concernés annexés à la présente délibération.

Les lieux concernés sont les Jaulnières, les Oudairies et la Courtaisière à La Roche-sur-Yon, les mises à disposition à titre gratuit des voie rue Monge et Acti-Nord, le rond-point Tazieff et ses abords, à Bopicat à La Roche-sur-Yon, ainsi que les ateliers-relais/usine-relais 35 et 36 dans les zones Belle Place. Il s'agit donc de céder les terrains propriétés de la commune dans les zones d'activités économiques pour une surface totale de 10 915 m<sup>2</sup>, à l'exception de ceux relevant du domaine public faisant l'objet d'une mise à disposition, dont 7 915 m<sup>2</sup> à la Courtaisière et 3 000 m<sup>2</sup> aux Oudairies, et de céder les usines-relais sur la base du capital restant dû au 31 décembre 2017 des crédits-baux en cours attachés aux bâtiments ; l'usine-relais 35 pour 34 707.33 euros, correspondant au capital restant dû du crédit-bail signé avec l'entreprise Trait d'Union, et l'usine-relais 36 pour 974 069.49 euros, correspondant au capital restant dû du crédit-bail signé avec l'entreprise Vendée Concept.

#### **QUESTION ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

<b>6</b>	<b>AIDE AU LOYER COMMERCIAL</b>
----------	---------------------------------

*Rapporteur : Monsieur Cyril Bréhéret*

Par délibérations en date du 8 décembre 2015 et du 5 juillet 2016, la Ville de La Roche-sur-Yon a acté la mise en place d'un dispositif d'aide au loyer commercial pour soutenir le commerce et a souhaité

recourir à l'association Initiative Vendée Centre Océan (IVCO) pour l'instruction et le suivi des dossiers.

L'association IVCO, saisie directement par le demandeur qui doit fournir un dossier complet, intervient depuis l'instruction du dossier jusqu'au suivi. Elle assure également le versement trimestriel de l'aide au loyer commercial.

Deux nouvelles demandes d'aide au loyer ont été déposées à IVCO qui a instruit ces dossiers et les a présentées en commission de validation le 17 octobre 2017. Celle-ci a émis un avis favorable selon les conditions suivantes :

- L'ETNA DES SAVEURS, M. GUINEL, 16 place du Marché, loyer 600 €, montant total aide 3 780 € ;
- COSY CAUSETTE, SARL MADECOU, Mme COUGNAUD, 4 rue Sadi Carnot, loyer 1 000 €, montant total aide 7 800 €.

## QUESTION ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

7	<b>NOEL EN FETE 2017 - CONVENTION ENTRE LA VILLE ET LA SAEML ORYON - AVENANT N° 5</b>
---	---

*Rapporteur : Madame Marie-Leczinska Mornet*

Conformément à l'article L 1527-7 du CGCT qui autorise les collectivités locales à accorder aux SEM locales des subventions destinées notamment à des programmes d'intérêt général liés à la promotion économique, la Ville a validé lors de sa séance du 14 novembre 2012 la proposition d'intervention d'ORYON et a passé une convention d'une durée de 7 ans pour l'organisation de Marché de Noël de la Ville de La Roche-sur-Yon avec la SAEML le 7 décembre 2012.

Conformément à l'article 3 de celle-ci, l'organisation de l'opération fait chaque année l'objet d'un avenant validant la proposition d'ORYON.

**Françoise BESSON** : « La présence des artisans est une bonne chose car ces derniers ont toujours besoin d'une vitrine pour pouvoir vendre leurs produits. En revanche, qu'en est-il des associations et de la place du commerce équitable, car je pense qu'il serait intéressant de proposer différentes solutions aux consommateurs ? En termes de consommation enfin, il ne faudrait pas non plus que ces chalets gênent les familles qui achètent leurs cadeaux dans les bourses aux jouets ou dans les collectes de supermarchés. »

**Leczynska MORNET** : « Je rappelle que cette délibération concerne uniquement la location des chalets et non pas les festivités de Noël proprement dites, dont je vous parlerai dans une prochaine délibération. En ce qui concerne le marché aux jouets, sachez qu'une vente aura lieu au Bourg-sous-La Roche et que nous soutenons bien évidemment ce type d'actions. Pour ce qui est du commerce équitable, nous avons volontairement choisi une thématique nous permettant de nous démarquer des autres marchés de Noël, de manière à innover. Je pense d'ailleurs que ces artisans consomment eux-mêmes des produits de qualité et qu'ils proposeront donc des produits de qualité. Cela signifie qu'il y en aura pour toutes les bourses.

S'agissant des associations enfin, je rappelle que nous adressons d'abord les demandes à l'ensemble des commerçants de la ville avant de faire venir ceux des autres communes, car nous souhaitons avant tout les mettre en valeur. D'autre part, nous risquerions de ne pas avoir suffisamment de place si nous consacrons des chalets aux associations, d'autant que nous savons qu'elles seraient nombreuses à vouloir être présentes – ce qui est d'ailleurs tout à fait normal. Peut-être devrions-nous trouver un autre moment pour les mettre en valeur mais pas pendant les festivités de Noël. »

## QUESTION ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**3 Abstentions : Monsieur Guy Batiot, Monsieur Thierry De La Croix, Madame Anita Charrieau**

*Rapporteur : Monsieur Cyril Bréhéret*

Il est demandé au Conseil municipal d'approuver les dérogations au repos dominical des salariés pour l'année 2018 : 14 janvier (soldes d'hiver)-1<sup>er</sup> avril (vide-grenier géant)-1<sup>er</sup> juillet (soldes d'été)-8 juillet (arrivée étape du Tour de France)-9 septembre (rentrée scolaire)-28 octobre (animations commerciales Vitrites)-25 novembre (Black friday)-2 décembre-9 décembre-16 décembre-23 décembre et 30 décembre (Marché de Noël et Fêtes de fin d'année).

**Martine CHANTECAILLE** : « Par cette délibération, vous nous faites part de votre décision d'autoriser à nouveau douze dérogations au principe du repos dominical. Comme les années précédentes, notre groupe votera contre ce choix politique.

Pas plus cette année que l'an dernier, le pouvoir d'achat n'est devenu extensible : l'essentiel des ventes réalisées le dimanche correspond toujours au simple report de ventes des autres jours de la semaine. La justification économique est donc, nous le redisons, toujours très discutable.

Les conséquences pour les salariés qui, au lieu de passer leurs dimanches au repos, en famille ou avec des amis, devront travailler sont, par contre, elles, très réelles et souvent très problématiques.

Bien sûr, des compensations salariales seront accordées mais elles ne compensent pas tout, car tout ne s'achète pas : la fatigue des salariés qui travailleront ainsi cinq dimanches de suite en décembre ne se réparera pas avec de l'argent et la privation d'un temps familial, amical ou d'un temps social commun consacré à des activités non marchandes ne sera pas non plus rattrapée par les euros perçus.

Rappelons-le aussi, le volontariat en période de chômage est illusoire car peu de salariés sont en capacité de refuser même quand ils le souhaiteraient.

En votant contre ces douze dérogations, nous réaffirmons que la civilisation du caddie n'est pas notre horizon et qu'un jour de repos commun est important pour l'individu comme pour la cohésion familiale et sociale. C'est un choix politique qui ne peut pas être le nôtre. »

**Françoise BESSON** : « Tout comme les années précédentes et comme pour les années suivantes, nous voterons contre cette proposition car ce modèle de travail du dimanche repose sur la consommation. D'ailleurs, la consommation est-elle le véritable modèle du bonheur ? J'en doute car nous devons toujours consommer de plus en plus. Si tel était la réponse, cela se saurait.

Au-delà de cela, l'ouverture le 1<sup>er</sup> avril pourrait également faire concurrence au vide-grenier. Quant au dimanche du Tour de France, cette journée aurait pu être l'occasion d'organiser des actions de promotions santé sportive. Quant aux cinq dimanches de suite, je m'inquiète également de l'absence de repos dominical pour les salariés, sans compter que certaines conventions collectives ne sont déjà pas toujours avantageuses pour ceux qui travaillent le dimanche. A cela s'ajoute également la peur de perdre son emploi. Quant à la civilisation du caddie évoquée par Madame Chantecaille, je vous renvoie au roman d'Annie Ernaux sur la consommation dans les supermarchés, qui pose véritablement la question sur notre manière de consommer dans les grandes surfaces. »

**Monsieur le Maire** : « Je vous rappelle que les grandes surfaces ne sont pas concernées par cette mesure et qu'elles ont leur propre mode de fonctionnement. Il ne faut donc pas tout mélanger car les ouvertures du dimanche concernent davantage des cellules commerciales de taille réduite, lesquelles sont d'ailleurs très souvent tenues par les commerçants eux-mêmes. »

**Anita CHARRIEAU** : « En ce qui nous concerne notre position n'est pas dogmatique. Nous cherchons simplement à regarder comment les êtres humains arrivent à vivre et la façon dont ils pourraient vivre de manière cohérente. Pour nous, la problématique est la même, qu'il s'agisse de cinq ou de douze dimanches. D'autre part, souhaitons-nous voir uniquement des consommateurs ou ces personnes ont-elles d'autres choses à faire pendant le week-end ? Par ailleurs, le porte-monnaie d'un Yonnais n'est généralement pas très rempli, une fois le logement, les transports et les impôts retirés. Ce qu'il lui reste à dépenser à côté n'est donc pas très élevé. Autrement dit, le porte-monnaie des gens est le même à la fin de chaque mois, que vous ouvriez cinq ou douze dimanches. De fait, ce qui sera acheté

un dimanche ne le sera pas un autre jour. Je ne suis donc pas certaine que ce principe relance le commerce.

En outre, je rappelle que le fait de travailler le dimanche est une démarche volontaire des salariés et qu'ils acceptent de travailler ce jour-ci uniquement pour un complément de salaire. Il faut aussi regarder le type de service public que nous pouvons proposer, notamment pour les gardes d'enfants, car il se peut aussi que deux personnes d'un même couple travaillent le dimanche. Je ne suis pas convaincue que ce soit la meilleure proposition de société pour poser des cadres sereins. De la même façon, quel encadrement pouvons-nous proposer aux jeunes si leurs parents travaillent tous les jours ? Au final, sans être dogmatique et pour toutes ces raisons, nous voterons contre cette délibération. »

**Audrey HAREL** : « Je reviens sur le fait d'ouvrir un dimanche et d'utiliser l'expression anglo-saxonne *Black Friday*. Je rappelle qu'il s'agit d'un événement culturel aux Etats-Unis, puisque c'est le lendemain de *Thanks Giving*. Cela n'a donc rien à voir avec la France. Aussi, aller chercher un événement culturel et commercial, l'importer en France, utiliser l'anglais et faire croire que cela fasse travailler les gens le dimanche me pose problème. »

**Guy BATIO** : « Je partage en grande partie ce qui vient d'être dit. Je constate moi aussi que le fait d'ouvrir dès le 25 novembre jusqu'à la fin de l'année ne laisse aucun week-end de libre pour les salariés. Bref, ouvrir six dimanches de suite me paraît beaucoup trop. D'autre part, je crains que nous soyons dans un problème de civilisation, car comme nous savons très bien que les portemonnaies ne sont pas extensibles, les commerces deviennent des lieux de promenade et de « sous culture ». Je préférerais davantage m'interroger sur l'ouverture des bibliothèques le dimanche par exemple. En effet, il serait intéressant d'avoir une activité autre en famille pour l'accès aux arts et à la culture. Or concentrer uniquement l'activité humaine du dimanche autour de l'ouverture commerciale me paraît extrêmement réducteur. Nous continuerons à le souligner tant que ce dispositif sera promu de cette façon. »

**Thierry DE LA CROIX** : « Je me pose aussi la question de la société que nous sommes en train de construire aujourd'hui car s'il n'y avait que cinq dimanche au début, il y en a désormais douze. Où allons-nous nous arrêter dans la déstructuration de la famille ? J'ai personnellement travaillé trois dimanches sur cinq pendant trente ans. Je peux donc vous confirmer que cela déstructure une vie familiale. Vous tous qui êtes présents, aimeriez-vous travailler pendant douze dimanches, même si je sais que certains aiment travailler ? Pour autant, se voir imposer une telle chose mériterait une réflexion sur la société que nous sommes en train de construire pour demain. »

**Joël SOULARD** : « Vous me direz si je me trompe mais je crois qu'un patron de commerce a le droit d'ouvrir n'importe quel dimanche sans autorisation, s'il travaille seul et s'il n'emploie aucun salarié. Aussi, pourquoi les responsables des commerces du centre-ville ne se mettent pas à travailler le dimanche s'il existe un véritable besoin ? Il serait intéressant de leur poser la question avant que la Ville autorise ces ouvertures. En effet, dès lors qu'il existera une autorisation de la Ville, je crains que le patron reste tranquillement en famille le dimanche, et que ce soient les employés qui ouvrent le magasin. »

**Cyril BRÉHÉRET** : « J'entends les arguments des uns et des autres, d'autant qu'ils restent constants depuis que nous présentons cette délibération depuis trois ans. Toutefois, nous ne les partageons pas en totalité avec la même constance. Je rappelle que l'objectif initial de ce dispositif vise à fléchir dès à présents les dimanches d'ouverture possibles, sachant qu'il n'existe aucun caractère obligatoire. Les commerçants sont donc libres d'ouvrir ou non, tout comme les consommateurs sont tout à fait libres de consommer. La liberté crée des opportunités mais elle n'en supprime pas. Chacun est libre de faire du commerce, de l'associatif, du culturel ou des repas de famille. »

Je remarque qu'un argument revient régulièrement, celui du report de consommation. Vous dites en effet que l'ouverture des magasins n'entraîne qu'un report de consommation. Je ne crois pas à cela car s'il n'existait aucune corrélation entre le chiffre d'affaires et l'amplitude d'ouverture, les commerçants pourraient réaliser leur chiffre en trois jours. Au contraire, je pense que l'amplitude d'ouverture crée mécaniquement du chiffre d'affaires et donc de la croissance, de l'activité et de l'emploi. »

**Monsieur le Maire** : « Je suis heureux de voir que ce sujet mobilise autant nos débats depuis maintenant trois ans. Comme vient de le dire très justement Monsieur Bréhéret, ce dispositif est un